



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 96 b) de l'ordre du jour

Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 52/206 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1997 concernant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée que le Conseil d'administration et le Directeur général aient étudié les possibilités de faire de l'Institut un partenaire des organismes et organes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition, compte tenu de la division du travail. L'Assemblée a par ailleurs prié le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec l'Institut, de même qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies, les moyens et modalités permettant de faire systématiquement appel à l'Institut pour exécuter des programmes de formation et de renforcement des capacités.

2. Le Secrétaire général a suivi de près le processus de restructuration de l'Institut. Il a nommé, dans son Cabinet, un administrateur hors classe comme interlocuteur de l'Institut et s'est fait représenter à toutes les sessions récentes du Conseil d'administration de l'UNITAR.

3. Le présent rapport est consacré à la coopération instaurée avec d'autres organismes, appartenant ou non au système des Nations Unies, en matière d'élaboration de programmes, dans le cadre d'une division du travail souple et rationnelle telle que l'a proposée le Corps commun d'inspection et d'une utilisation systématique de l'Institut pour exécuter des programmes de formation et de renforcement des capacités.

Élaboration de programmes

4. Dans sa résolution 52/206, l'Assemblée générale a rappelé l'importance croissante de la formation et a invité l'Institut à renforcer sa coopération avec les institutions nationales, régionales et internationales. Au cours des derniers mois, le nombre de programmes de formation et de renforcement des capacités de l'Institut a continué de progresser à un rythme assez rapide. À l'heure actuelle, l'Institut organise en moyenne une dizaine de programmes de formation différents par mois, que ce soit dans les pays en développement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou dans les offices des Nations Unies à Genève et Vienne. On trouvera le détail de ces programmes dans le rapport présenté par le Directeur général de l'UNITAR à la cinquante-troisième session de l'Assemblée¹.

5. L'UNITAR élabore et exécute des projets en collaboration avec plusieurs instituts nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, il a organisé des consultations et établi des programmes communs avec différents départements du Secrétariat, comme le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires économiques et sociales, en particulier les secrétariats des conventions, et avec des fonds et programmes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations

Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Université des Nations Unies (UNU) et la Cour internationale de Justice (CIJ). L'Institut a par ailleurs établi des partenariats en vue d'activités de formation et de création d'institutions avec des institutions spécialisées comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour la formation à l'environnement; et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour la conception et l'exécution de programmes de formation aux technologies modernes de l'information. En ce qui concerne la formation en matière de négociations commerciales multilatérales, l'Institut a instauré une coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi qu'avec la CNUCED. Enfin, l'UNITAR a recommencé à organiser des programmes communs de formation avec la Banque mondiale à New York et élabore actuellement des projets de formation qui pourraient être menés conjointement avec les institutions de Bretton Woods dans le cadre de son programme de formation relatif à la gestion de la dette et des financements internationaux. La coopération interorganisations a été l'un des principaux éléments du processus de restructuration de l'UNITAR et est peut-être la clef de sa réussite.

6. L'évolution récente de la coopération interorganisations est encourageante et est sans aucun doute le résultat des efforts déployés par l'Institut pour renforcer ses relations avec les instituts nationaux de formation et de recherche dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine. L'Institut devra en outre s'employer à développer la collaboration avec les organisations compétentes dans les pays en transition.

Utilisation systématique des services de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

7. L'Assemblée générale, au paragraphe 10 de sa résolution 52/206, a souscrit à l'idée de faire de l'Institut un partenaire des organismes et organes des Nations Unies en ce qui concerne les programmes qu'ils mènent dans leurs États membres en matière de formation et de renforcement des capacités.

8. Un certain nombre d'initiatives ont été prises à cet égard. Le PNUD, en tant qu'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a nommé l'UNITAR

agent d'exécution d'un important programme financé par le FEM. La coopération a bien démarré et devrait se développer encore. Par ailleurs, le FNUAP, qui est responsable du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, coparraine un programme de formation sur le droit applicable aux migrations internationales. Ces initiatives sont soutenues par des bailleurs de fonds bilatéraux, ce qui est encourageant. Le Directeur général de l'UNITAR en assurera le suivi avec les directeurs exécutifs et cadres supérieurs de ces fonds et programmes.

9. Les résultats obtenus par l'UNITAR depuis le début du processus de restructuration sont prometteurs. L'Institut a réussi à rapprocher différents partenaires qui lui ont apporté un appui constant et indéfectible : l'Assemblée générale, en particulier la Deuxième Commission, qui examine chaque année la situation de l'Institut, et les États Membres, en particulier les pays donateurs et les pays en développement qui sont les principaux bénéficiaires des activités de l'Institut. Le Conseil d'administration de l'UNITAR a suivi avec détermination et compétence l'évolution de l'Institut, donnant des orientations et apportant une assistance au Directeur général. L'Institut a également reçu l'appui d'organes des Nations Unies tels que le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'UNITAR a en outre bénéficié du soutien actif du Secrétariat de l'ONU et des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne.

10. Pour ce qui est des questions soulevées au paragraphe 3 de la résolution 52/206, dans lequel l'Assemblée a engagé de nouveau tous les gouvernements et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et a demandé instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de recommencer à le faire, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut, il convient de noter que celui-ci a lancé une vaste campagne de collecte de fonds, dans laquelle se sont directement engagés les membres du Conseil d'administration. Cette campagne commence à produire des résultats, mais les contributions restent modestes pour le moment. Toutefois, l'UNITAR a réussi à exécuter ses programmes et à équilibrer son budget. Depuis le début du processus de restructuration, les dépenses administratives de l'Institut et toutes ses activités opérationnelles ont été autofinancées, au moyen de contributions volontaires, de dons ou d'accords de financement à des fins déterminées. Le Secrétaire général exhorte à nouveau tous les États Membres à apporter un appui généreux aux activités de l'Institut.

Note

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 14 (A/53/14).*
